

Lettre d'information

N° 4 - août 2025

PLUi

LE
HAVRE
SEINE
MÉTROPOLE

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace



Ouverture de l'enquête publique sur le PLUi du Havre Seine Métropole

du jeudi 28 août 2025
(ouverture à 9h00)
au lundi 29 septembre
2025 (clôture à 17h00).

Où en est le PLUi ?

Après quatre années d'élaboration, de réflexions collectives et de concertation à chaque étape, le projet de PLUi du Havre Seine Métropole a été arrêté en Conseil communautaire en avril 2025, soumis aux avis des 54 communes et des partenaires publics associés. À la suite de cette consultation, un deuxième arrêt du PLUi a été réalisé lors du Conseil communautaire du 10 juillet 2025. L'enquête publique, organisée du jeudi 28 août au lundi 29 septembre 2025, constitue la dernière étape de consultation du public.

Elle offre ainsi une ultime occasion de prendre connaissance du projet dans son ensemble et d'exprimer un avis sur les orientations proposées pour façonner le territoire de demain.



Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique est une procédure d'information et de consultation des citoyens pendant laquelle chacun peut prendre connaissance des caractéristiques détaillées du projet de PLUi, poser des questions et formuler des remarques auprès d'un tiers indépendant : la commission d'enquête.

Sur quoi porte l'enquête publique ?



Le contenu du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les habitants pourront consulter numériquement ou physiquement :

- **La notice d'organisation de l'enquête publique**
- **La notice relative à l'abrogation des cartes communales**
- **Les pièces administratives du dossier de PLUi**
- **Le bilan de la concertation préalable mise en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLUi**
- **Les avis réglementaires recueillis : conseils municipaux, personnes publiques associées, avis facultatifs d'autres structures**
- **L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)**
- **Les pièces du projet de PLUi arrêté :**
 - Le rapport de présentation ;
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques, sectorielles et cadre ;
 - Le règlement écrit ;
 - Les règlements graphiques ;
 - Les annexes ;
 - Les servitudes d'utilité publique.



Les spécificités du PLUi du Havre Seine Métropole

Un PADD structuré en **3 axes prioritaires :**

- Entre Estuaire et pointe de Caux, ancrer le projet dans son histoire et sa géographie
- Promouvoir l'attractivité d'une métropole maritime rayonnante
- Construire la métropole des proximités et des complémentarités territoriales

Un des premiers PLUi

de la Seine-Maritime compatible avec la Loi Climat et Résilience ainsi qu'avec le SRADDET Normandie

Un format innovant : **5 plans**

pouvant se superposer (zonage ; risques ; hauteurs ; implantations et mixité sociale et fonctionnelle ; stationnement ; patrimoine remarquable)

Des prescriptions renforcées en matière de préservation du patrimoine naturel et des paysages

5 niveaux de densité pour caractériser les espaces urbains avec précision

4 OAP thématiques :

- Nature et biodiversité
- Projet(s) de qualité
- Préservation et valorisation des clos-masures
- Échéancier d'ouverture à l'urbanisation des zones AU

Près de **150 OAP** sectorielles couvrant l'ensemble des communes et de nombreuses situations d'aménagement



Tout savoir sur l'enquête publique

Quand a lieu l'enquête publique ?

L'enquête publique se déroulera du jeudi 28 août 2025 (ouverture à 9h00) au lundi 29 septembre 2025 (clôture à 17h00).



Quels sont ses objectifs ?

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions. Il s'agit de l'une des étapes obligatoires de l'élaboration d'un document d'urbanisme. Chacun peut ainsi consulter l'ensemble des documents ainsi que les avis formulés par les personnes publiques associées (PPA) et faire part de sa contribution.



Comment se déroule l'enquête publique ?

L'enquête publique est encadrée par une commission d'enquête qui analysera l'ensemble des contributions reçues. Cette commission est composée de 4 commissaires enquêteurs indépendants, désignés par le Tribunal administratif de Rouen. Il est possible de les rencontrer lors des 18 permanences prévues au siège de la Communauté urbaine, aux Maisons du territoire et dans 9 mairies du territoire du Havre Seine Métropole.

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport et exposera ses conclusions détaillées et motivées. Le Havre Seine Métropole étudiera les avis et les conclusions de la commission d'enquête pour apporter les dernières modifications au PLUi qui sera ensuite approuvé par le Conseil communautaire début 2026.

Les modalités de participation

Où trouver le dossier d'enquête publique du PLUi ?

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le registre numérique, pendant toute la durée de l'enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/plui-le-havre-seine-metropole>
- Sur support papier dans sa version complète à l'Hôtel de la Communauté urbaine, et aux 2 maisons de territoire. Et dans sa version allégée (sans annexes et servitudes) aux mairies des communes suivantes : Angerville-l'Orcher, Etretat, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre, Montivilliers, Octeville-sur-Mer et Saint-Jouin-Bruneval.

Comment contribuer à l'enquête publique ?

- Déposez vos remarques en ligne sur le registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/plui-le-havre-seine-metropole>
- Écrivez un mail à l'adresse suivante : plui-le-havre-seine-metropole@mail.proxiterritoires.fr

📄 Notez directement vos remarques et propositions dans les registres papier disponibles à l'Hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, dans les mairies et dans les maisons de territoire mentionnées ci-dessus.

- Envoyez un courrier à l'attention de

**Monsieur le Président
de la Commission d'enquête**

relative au Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,

19 rue Georges Braque,
CS 70854
76 085 LE HAVRE CEDEX

- Lors des permanences organisées par la commission d'enquête.



Retrouvez toutes les permanences en flashant le QR Code

Venez échanger avec la commission d'enquête lors des permanences prévues !

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public aux dates, lieux et horaires suivants :

Angerville-l'Orcher

Mairie
14 place du Général de Gaulle
🕒 Vendredi 19 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

Criquetot-l'Esneval

Maison du territoire
28 route de Vergetot
🕒 Mardi 2 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
🕒 Mercredi 24 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Étretat

Mairie
Place Maurice Guillard
🕒 Jeudi 4 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
🕒 Samedi 20 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

Gonfreville-l'Orcher

Mairie
Place Jean Jaurès
🕒 Mardi 9 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

Harfleur

Mairie
55 rue de la République
🕒 Lundi 22 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Le Havre

Hôtel de la Communauté urbaine
Le Havre Seine Métropole
19 rue Georges Braque
🕒 Jeudi 28 août 2025 de 9h00 à 12h00
🕒 Lundi 29 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Le Havre

Hôtel de ville
1517 place de l'Hôtel de Ville
🕒 Samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
🕒 Lundi 15 septembre 2025 de 15h00 à 18h00

Montivilliers

Mairie
Place François Mitterrand
🕒 Mardi 16 septembre 2025 de 15h00 à 18h00

Octeville-sur-Mer

Mairie
Place du Général de Gaulle
🕒 Lundi 8 septembre 2025 de 15h00 à 18h00
🕒 Mardi 23 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

Saint-Jouin-Bruneval

Mairie
2 place Stéphane Hessel
🕒 Jeudi 11 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

Saint-Romain-de-Colbosc

Maison du territoire
5 rue Sylvestre Dumesnil
🕒 Samedi 30 août 2025 de 9h00 à 12h00
🕒 Mercredi 10 septembre 2025 de 15h00 à 18h00
🕒 Vendredi 26 septembre 2025 de 14h00 à 17h00



plui-lehavremetro.fr

Retrouvez toutes les informations, les actualités et les temps forts à venir.